

Abbaye cistercienne du Val-Richer

De 1645 à 1652, la passation de pouvoirs entre l'abbé Jean-Baptiste de La Place et l'abbé Dominique Georges



Anonyme - Portrait de Dom Dominique Georges, conservé au Val-Richer Cl. Bernard Grunwald Détail

La tradition rapporte que, du XV^e au XVIII^e siècles, l'abbaye du Val-Richer était placée sous le régime des abbés commendataires. "Ceux-ci étaient nommés par le Roi et investis par le Pape. Ils percevaient les bénéfices des abbayes sans l'obligation de s'astreindre à la vie monacale. Ils pouvaient être laïcs. Il en est résulté un grand relâchement de la règle monastique et de la vie spirituelle, au Val-Richer comme ailleurs (Catherine Coste).

C'est alors qu'apparut la réforme de l'Étroite Observance, lointaine conséquence du Concile de Trente. Elle avait pour objet de reprendre en mains l'ordre de Cîteaux et de faire cesser les scandales dont les couvents étaient devenus le théâtre. Une ordonnance royale de 1634 avait confirmé les articles de réforme

arrêtés par le Cardinal de la Rochefoucauld, partisan de l'Étroite Observance. Les opposants en appelèrent au Pape Urbain VIII, au Roi Louis XIII et à Richelieu. Ils préféraient la Commune Observance, plus tolérante. Plus tard, en 1664, le Pape Alexandre VII convoqua à Rome une assemblée générale de l'ordre de Cîteaux. Il en résulta une décision plutôt défavorable à l'Étroite Observance. En pratique, le clergé régulier et le clergé séculier s'effacèrent devant l'autorité de Louis XIV. Le gallicanisme apparaissait.

"Au XVII^e siècle, l'abbé commendataire du Val-Richer, Jean-Baptiste de La Place, voulut rétablir la règle monastique au Val-Richer, mais, dépassé par la difficulté de la tâche, il accepta de renoncer à son abbaye en faveur de Dominique Georges pour redresser l'état moral de la communauté. En effet, il était très difficile de faire accepter la stricte observance de la règle à une communauté qui ne l'avait jamais connue. Cela pouvait engendrer des rébellions dures. Seule une personnalité tout à fait exceptionnelle pouvait parvenir".

"D'abord curé du Pré d'Auge, puis abbé du Val-Richer, Dominique Georges eut un rôle réformateur à la fois auprès du clergé séculier et du clergé régulier. Il organisa des conférences ecclésiastiques en Normandie pour améliorer la formation des prêtres. Il rétablit la règle monastique dans sa communauté, dont le nombre de moines passa de six ou sept à une trentaine.

En effet, au Val-Richer, "depuis plus d'un siècle, les dettes s'étaient accumulées, les édifices n'avaient pas été réparés et étaient restés dans le délabrement le plus complet". (Dupont 230).

Mais, "par les soins de Dominique Georges, l'église, le dortoir, le cloître et le reste des bâtiments communs furent réparés entièrement ou construits de fond en comble. Il enferma de murs le monastère et préserva de la ruine tous les biens ruraux de la maison. Il décora le maître-autel d'ornements dorés et de peintures, garnit le chœur de stalles ouvra-

gées ; l'église, d'orgues ; le clocher, de neuf cloches ; la sacristie, de vases d'argent et d'ornements sacrés et l'édifice, de tableaux, de sculptures, de portraits qu'il avait en partie rapportés de Rome, de livres, de vitraux, de dalles. Il créa la bibliothèque qu'il enrichit de près de 2.000 volumes" (Gallia Chritiana).

"La partie de l'ouest, c'est-à-dire celle qui sert maintenant d'habitation, comprenait à l'extrémité sud, le logement du prieur ; puis les chambres destinées aux voyageurs et les appartements de l'abbé" (Dupont 232).

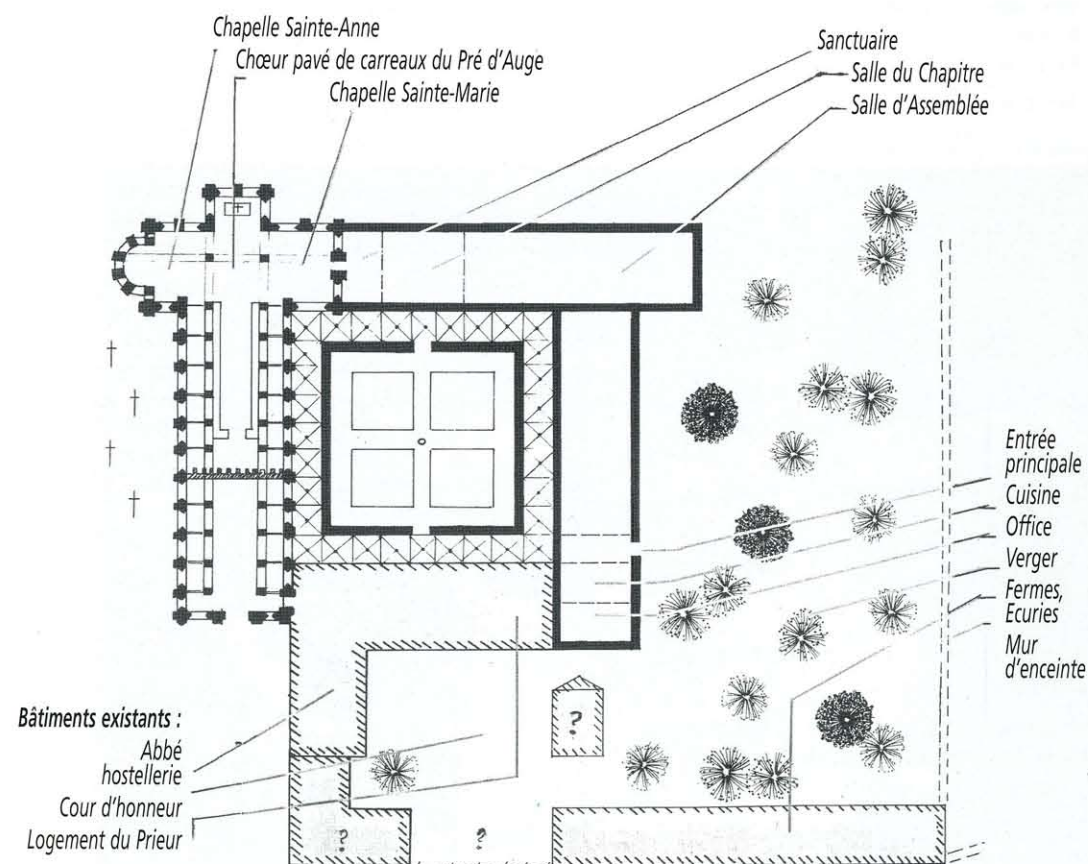
"Il fit procéder à une réparation intégrale de l'église, du dortoir, du cloître et des ateliers. Il pourvut le monastère d'un mur d'enceinte et sauva de la ruine les fermes de l'abbaye, il construisit pour les hôtes un bâtiment spacieux et somptueux. Il enrichit la bibliothèque, qui contenait déjà quelque 3000 livres, de 2000 nouveaux volumes" (Aubry).

Certes, après les troubles de la fin du XVI^e siècle, on observe pour l'ensemble des bâtiments religieux, une grande activité de restauration des sanctuaires, surtout au XVII^e siècle. Ces travaux, très coûteux, s'échelonnaient parfois sur plusieurs années (J. Guérin).

Pour mener à bien tous ces travaux de reconstruction, immobiliers et mobiliers, la foi retrouvée et la discipline restaurée n'ont pas été suffisantes. Il a aussi fallu quelque argent. D'une manière générale, les différents auteurs qui ont étudié la vie de Dominique Georges ont été extrêmement discrets sur ces problèmes de financement des travaux engagés pour l'abbaye du Val-Richer.

Nous avons cherché à comprendre comment Dominique Georges a pu réaliser ce que ses prédécesseurs, et en particulier Jean-Baptiste de La Place, n'avaient pu accomplir. Pour cela, nous avons analysé de plus près la vie de chacun de ces deux abbés pendant la période

Cette partie est plus moderne que ne l'étaient les autres, elle fut probablement construite pendant l'administration de Dominique



Vue anonyme du Val-Richer, façade sur le parc vers 1865, coll. part.

Un plan probable de l'Abbaye

On ne connaît aucune image de l'abbaye dans son état majeur, avant sa désaffectation, pas plus qu'un plan, même partiel.

Le premier acquéreur de ce "bien national" aurait fait démolir le cloître et deux côtés du carré des bâtiments conventuels. Plutôt, selon Fernand Rault, n'a-t-il supprimé que le préau de bois appuyé aux murs. M. Guizot dira, en 1837 : "le cloître dont j'ai fait ma bibliothèque a 94 pieds de long, 8 grandes croisées sur la vallée." (dessin).

Le cadastre de 1812 montre ce qui subsistait après les destructions de 1802 : exactement l'acquisition de François Guizot en 1836. Lorsque celui-ci s'installa au Val-Richer, le démantèlement est si récent (35 ans) que demeurent des bâtiments, des ruines parlantes et des témoins d'alentour qui ont connu les constructions intactes. M. Guizot parle de "débris de murs"... d'une longueur d'environ 20 mètres sur le terrain... où placer, par exemple, l'abbatiale détruite? Pourtant, M. Guizot, historien, créateur de l'Inspection des Monuments Historiques ne semble pas s'être montré autrement curieux du passé de sa demeure !

L'imagination, certes logique, permet-elle de tracer un plan probable et plausible de l'ensemble ?

Abbaye cistercienne du Val-Richer

De 1645 à 1652, la passation de pouvoirs entre l'abbé Jean-Baptiste de La Place et l'abbé Dominique Georges

Biographies comparées de Jean-Baptiste de La Place et de Dominique Georges entre 1645 et 1652

Jean-Baptiste de La Place 30 ^{ème} abbé (1612-1678)	Dominique Georges regardé comme le 31 ^{ème} abbé (1613-1693)
1627 Son oncle Nicolas, précédent abbé commendataire, lui transmet la commende de l'abbaye du VR. JB LP est nommé par Louis XIII et institué par Urbain VII.	1635-1636 Etudes de théologie au collège des Jésuites de Pont-à-Mousson.
164... Révélation.	1637-1638 Curé à Circourt en Lorraine
1645 JB LP s'efforce de mettre en place l'Étroite Observance dans l'Abbaye du VR avec l'aide de Louis Quinet, prieur de l'abbaye de Barbery.	1637-1650 Séjour à Saint-Nicolas du Chardonnet (Paris) - Formation de quelque 2000 clercs.
1645 Stage à Saint-Nicolas du Chardonnet dans le "dessein d'y contracter l'habitude des mœurs ecclésiastiques" (Begin).	1645 Rencontre vraisemblable de DG et JB LP.
1646 JB LP propose à DG d'être curé du Pré d'Auge.	1647 DG reconstruit l'église du Pré d'Auge.
1651 Avec le consentement du Roi, 26 septembre, et du Pape, décembre, JB LP résigne son abbaye en faveur du curé du Pré d'Auge. Vit comme un saint.	1649 DG dit sa 1 ^{ère} messe au Pré d'Auge.
1664-1666 Remplace DG, parti à Rome (Dupont 252). Devient frère convers.	1649 DG établit la réforme à l'Abbaye du VR.
	1650 1 ^{ère} conférence ecclésiastique à Cambremer.
	1651-1652 Noviciat à l'abbaye de Barbery pour devenir prêtre régulier.
	1652 23 décembre, DG entre en possession de l'Abbaye du VR comme abbé.
	1652 29 décembre, Bénédiction par l'Évêque des Sées dans l'église des moniales cisterciennes de Villers-Canivet-Fontaine.
	1664-1666 Voyage à Rome avec l'abbé de la Trappe.
	1666 Retour de Rome avec un Bref du Pape Alexandre VII sur la réforme.



Ce qui subsiste des bâtiments conventuels... (remaniés, sans doute !) vers la gauche, la ferme, les écuries...
Coll. Val-Richer

1645-1652. Puis, nous avons étudié le rapprochement de ces deux personnalités, la formation de leur amitié, l'esprit de coopération, ainsi que la technique utilisée pour la transmission des pouvoirs entre ces deux hommes. Le tableau ci-joint rappelle quelques dates essentielles sur ce sujet.

Tels sont les problèmes que nous avons cherchés à éclairer : passation des pouvoirs et financement des travaux.

o

o o

Cette histoire commence à une date qui n'est pas exactement connue, mais qui se situe probablement un peu après 1640. Elle nous est rapportée par le père Buffier, dans sa biographie de Dominique Georges, écrite en 1696 trois ans après sa mort.

L'abbé Jean-Baptiste de la Place, jeune homme de qualité, dès l'âge de 15 ans, avait été pourvu de l'abbaye du Val-Richer par la démission de son oncle. Le jeune abbé se mettait le plus qu'il pouvait au large et ne manquait pas d'aller souvent au Val-Richer pour respirer un air de pleine liberté et se livrer aux plaisirs de la chasse. Un jour qu'il avait pris

beaucoup de mesures pour se bien divertir, la pluie fit perdre les sentiments aux chiens et il fallut rentrer. L'abbé, ne sachant comment se désennuyer, entra dans la chambre d'un religieux malade. L'abbé entra d'un air évaporé, mais le religieux, sans l'écouter, lui dit : "croyez-vous donc que le revenu du monastère soit pour entretenir vos chiens, votre équipage et tout l'attirail de votre plaisir ? Ace été l'intention des fondateurs de notre abbaye ? Vous devriez bien penser à vous y conformer et à détourner de dessus vous la malédiction attachée aux mauvais usages des revenus sacrés". La voix du religieux fut comme la voix de Dieu. Il n'en fallut pas davantage pour toucher le cœur de l'abbé et lui faire prendre la pensée d'établir la réforme dans son monastère et de se réformer lui-même. Il fut donc à Saint-Nicolas du Chardonnet sous la discipline de l'abbé Georges pour lequel il prit un attachement extraordinaire".

Gustave Dupont poursuit ce dialogue. Que faut-il donc que je fasse ? lui demanda simplement le jeune homme". Il faut, répliqua le moine, que vous tâchiez à faire servir le Seigneur dans cette maison et à l'y servir vous-même selon ses institutions".

Ce discours étonnant d'un religieux malade s'adressant à un jeune homme évaporé déga-



Abbaye cistercienne du Val-Richer

De 1645 à 1652, la passation de pouvoirs entre l'abbé Jean-Baptiste de La Place et l'abbé Dominique Georges

ge une force extraordinaire. On comprend qu'il ait eu un effet quasi miraculeux sur le jeune Jean-Baptiste de La Place. On est tenté d'évoquer ici l'histoire du Chemin de Damas.

On remarquera aussi que ce discours, particulièrement bref, cite deux fois le mot "revenu" : les revenus du monastère et les revenus sacrés. Ainsi, ce discours, qui se voulait hautement spirituel, mettait fortement l'accent sur les problèmes d'argent. Il est vraisemblable que Jean-Baptiste de La Place n'allait pas l'oublier.

Comme nous le rapporte cette citation, Jean-Baptiste de La Place, qui était aussi docteur en droit de la faculté de théologie de Paris, s'efforça donc de réformer son abbaye et de se réformer lui-même.

Pour réformer son abbaye, il fit appel à Dom Louis Quinet, abbé de l'abbaye de Barbery, déjà engagée dans la réforme de l'Étroite Observance. Mais devant les difficultés de la mise en œuvre, Jean-Baptiste de La Place "comprit qu'il n'y avait guère d'espoir de voir la réforme affermie au Val-Richer tant que la maison ne serait pas entre les mains d'un abbé régulier et d'un abbé réformé" (Aubry).

Pour se réformer lui-même, Jean-Baptiste de La Place s'en fut dans la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, dans "le dessein d'y contracter l'habitude des mœurs ecclésiastiques" (Begin). C'est là qu'il rencontra Dominique Georges pour la première fois, vraisemblablement en 1645. Cette rencontre fut très bien appréciée : "la sympathie ne tarda pas à naître entre les deux hommes"

(Aubry).

A partir de cette rencontre, nous sommes tentés de supposer que Jean-Baptiste de La Place mit au point, progressivement, une sorte de plan d'action. Il se rendait compte :

- qu'il devait réformer l'abbaye du Val-Richer,
- qu'il n'avait pas la force de caractère nécessaire pour assumer cette mission,
- qu'il fallait qu'il trouve un prêtre régulier pour réaliser cette réforme,
- qu'il était nécessaire que lui-même passe la main en résignant sa commende.

Dominique Georges était sûrement au courant de ce projet, sinon il n'aurait pas accepté d'en exécuter la première phase. Ce plan comportait vraisemblablement les actions suivantes :

- faire venir Dominique Georges en Normandie comme curé du Pré d'Auge,
- le transformer en moine régulier,
- l'installer au Val-Richer pour y implanter la réforme,
- obtenir l'autorisation de se résigner au profit de Dominique Georges,
- lui céder le bénéfice de la commende,
- le faire entrer en possession de l'abbaye.

Au terme de ce plan, Dominique Georges aurait alors réuni dans sa main le pouvoir régulier et le pouvoir financier.

Dès 1646, Jean-Baptiste de La Place proposa à Dominique Georges de prendre la cure du Pré d'Auge, devenue vacante. Cette cure était dans la dépendance de l'abbaye du Val-Richer et Jean-Baptiste de La Place en était donc le présentateur. Il fallut d'abord résoudre le problème soulevé par le Seigneur du Pré d'Auge, Messire François de la Rivière, qui contestait les droits de l'abbaye du Val-Richer sur la paroisse du Pré d'Auge. Puis, et après un arrêt favorable du Parlement et encore quelques hésitations (Dupont 226), Dominique Georges accepta. Il arriva au Pré d'Auge à une date indéterminée. Il dut remettre en état, de ses mains propres, l'église et le presbytère, tout en logeant au Val-Richer à une lieue de distance. Enfin, il put donner le premier acte de son ministère dans cette église, le 11 avril 1649 (Buffier et Aubry).

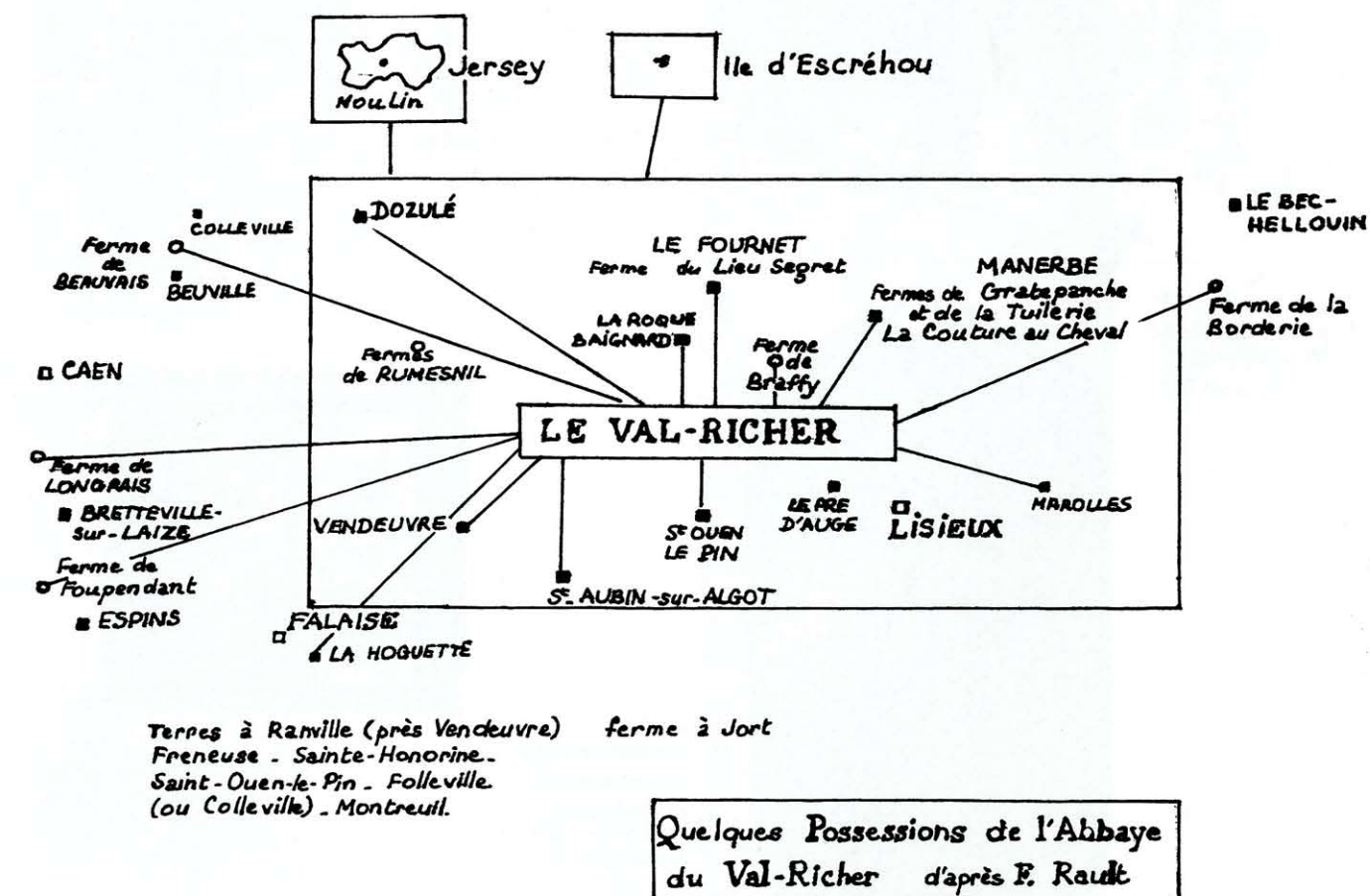
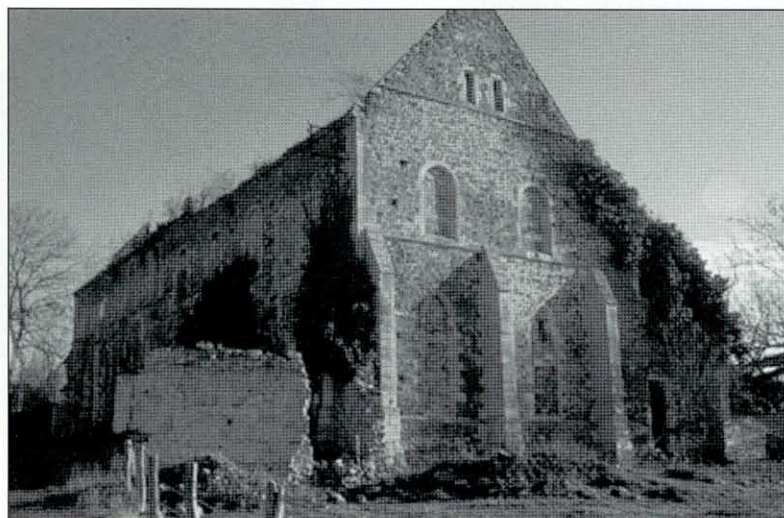
"L'abbé du Val-Richer, Jean-Baptiste de La Place, de son côté, n'était plus un de ces commendataires qui ne connaissaient que leurs droits fiscaux et ne songeaient qu'aux plaisirs... Il suivait avec la dernière rigueur la règle de l'Étroite Observance et il eût voulu être reçu frère convers en son abbaye. Sa piété, devenue mystique, lui inspira enfin des scrupules sur la légitimité de son droit de commander, sans être moine lui-même, à des religieux dont la régularité édifiait la province. Il sentait aussi que le monastère exigeait, pour se relever de son état de ruine et être délivré de l'opposition des non-réformés, une volonté plus ferme, une expérience plus consommée que la sienne. Il ne pouvait rencontrer dans aucun homme, autant que dans le curé du Pré d'Auge, ces deux qualités réunies ; il conçut donc la pensée de résigner l'abbaye en sa faveur et lui en fit part... Dominique Georges accueillit avec enthousiasme le projet d'embrasser la vie monastique, mais il refusa d'être abbé s'il n'y était

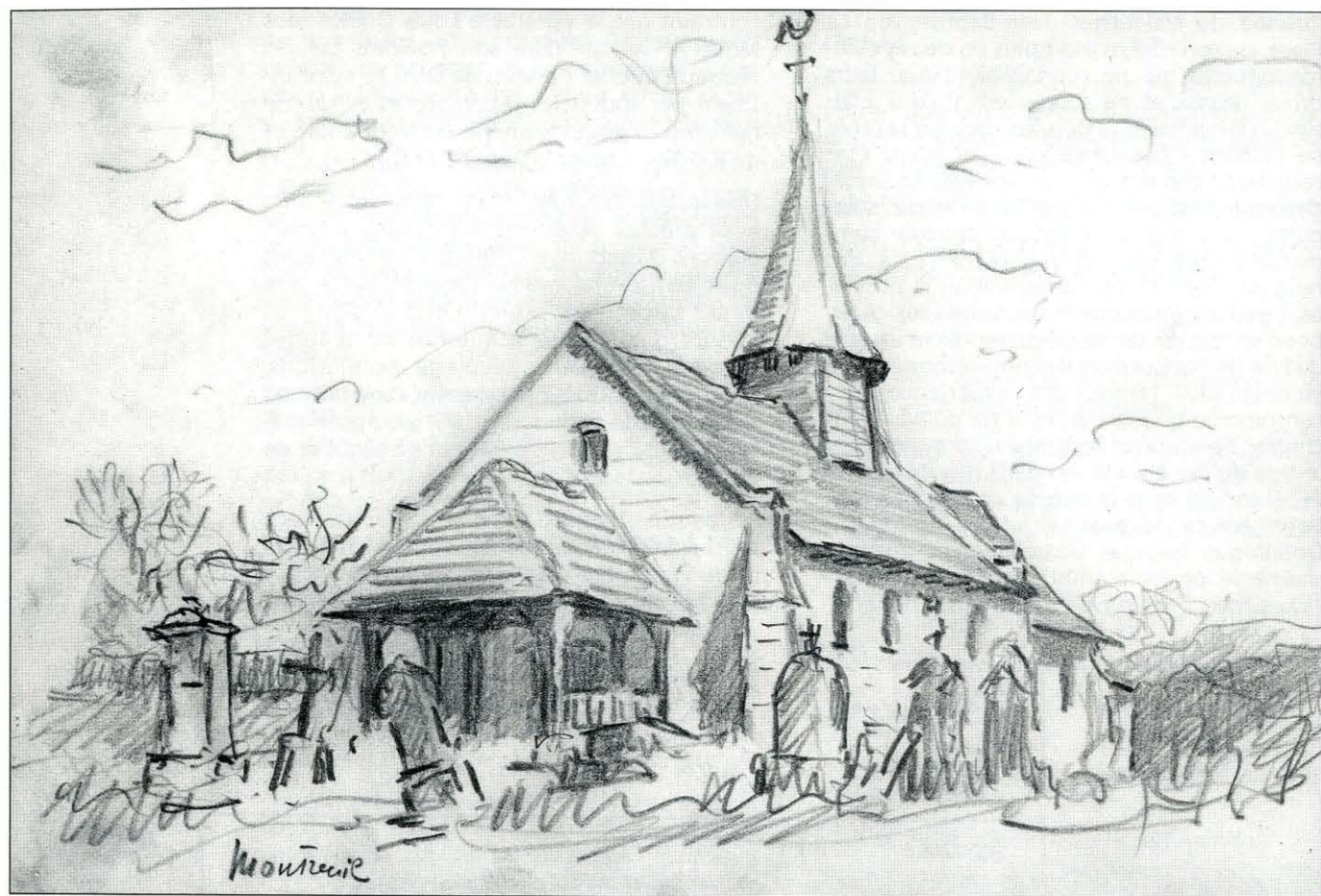
contraint par le vénérable Louis Quinet sous lequel il voulait faire son noviciat. Celui-ci répondit que les desseins de Dieu se manifestaient par toutes les circonstances extraordinaires qui l'avaient amené en Normandie et qu'il fallait y obéir" (Dupont 227).

Dominique Georges était "convaincu que pour prêcher utilement la réforme, il fallait d'abord l'embrasser" (Begin). Il entreprit donc de devenir moine régulier, parce que c'était son souhait profond et afin d'être en mesure d'imposer son autorité sur d'autres religieux réguliers (secularia secularibus, regularia regularibus). Il commença son noviciat à l'abbaye de Barbery en 1651 et, après quatorze mois, il fut ordonné moine régulier en 1652.

Pendant ce temps, Jean-Baptiste de La Place s'efforçait d'obtenir les consentements du Roi et du Pape pour être autorisé à résigner son abbaye en faveur de Dominique Georges,

Ruines de l'abbaye de Barbery
Cl. Bernard Grunwald





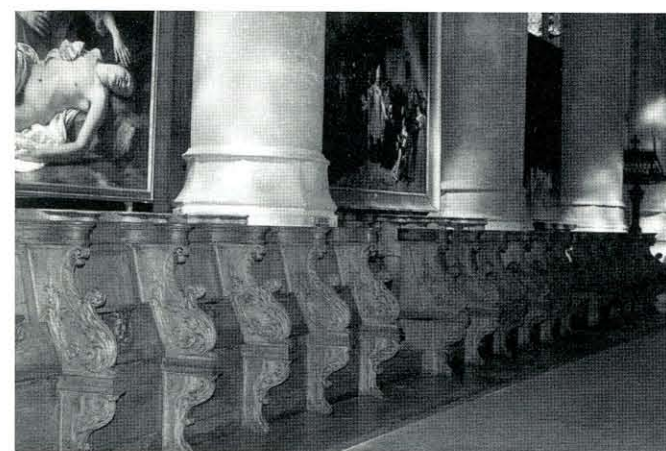
▲
Eglise de Montreuil-en-Auge
(XI^e siècle-XII^e siècle)
Dessin de Jean Bureau 1958



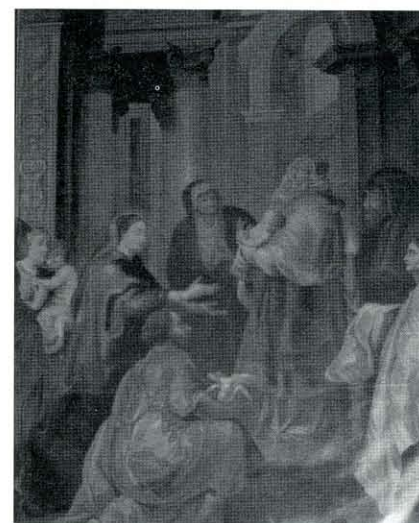
▲
Chasuble et étole ayant
sans doute appartenu à
Dominique Georges
(Fin XVII^e siècle - Eglise
de Montreuil-en-Auge)
Coll. Bernard Grunwald



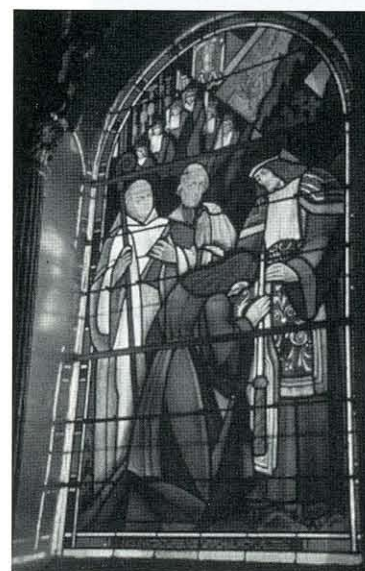
▲
Détail de la chasuble
Coll. Bernard Grunwald



▲
Stalles provenant de l'abbatiale du Val-Richer - Eglise - Saint-Jacques
Lisieux. Miséricorde (détail d'une stalle).
Cl. Bernard Grunwald

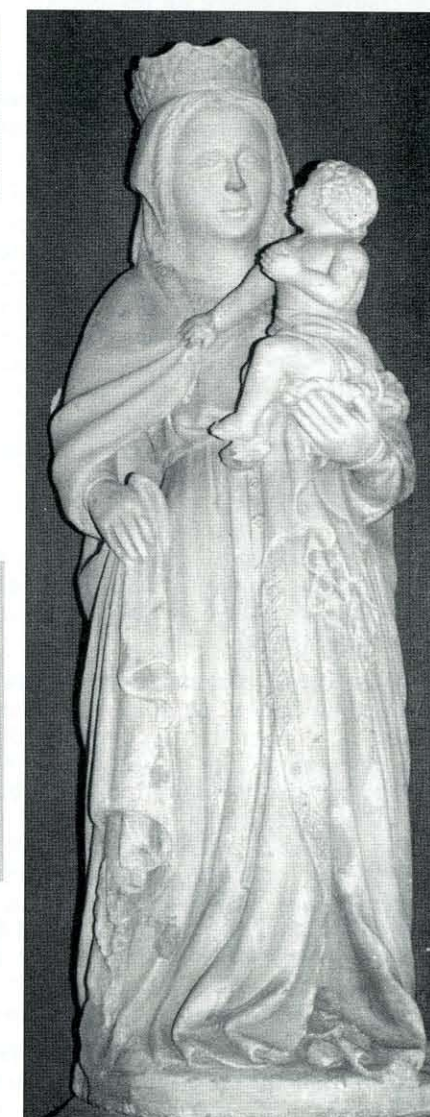


▲
Présentation de Jésus au Temple
Peinture attribuée à Jean Restout
(Eglise de Cambremer). Sans doute
rétable de l'abbatiale du Val-Richer.
Cl. Bernard Grunwald



▲
"Le 1^{er} juillet 1686, M. Delaunay-Hue, docteur en
Sorbonne et Trésorier de la cathédrale de Bayeux,
érige à Beuvron la Confrérie des Saints-Anges
avec le concours de Dom Dominique Georges,
abbé du Val-Richer. En 1934, elle a été rétablie
par M. l'abbé Mainfray, curé de Beuvron."
Inscription du vitrail moderne de l'église de
Beuvron-en-Auge. L'abbé Mainfray apparaît
entre les deux ecclésiastiques du XVII^e siècle.
Cl. Bernard Grunwald

▲
Saint-Ouen-Le-Pin
Vierge en pierre
XVI^e siècle
Cette statue aurait été placée
sur l'autel latéral nord de
l'église abbatiale du Val-Richer.
Cl. Bernard Grunwald



Abbaye cistercienne du Val-Richer

De 1645 à 1652, la passation de pouvoirs entre l'abbé Jean-Baptiste de La Place et l'abbé Dominique Georges

curé du Pré d'Auge. "Faire passer en règle une abbaye en commende n'était pas chose aisée" (Aubry). Jean-Baptiste de La Place et Dominique Georges obtinrent l'autorisation du Roi le 26 septembre 1651 (ou le 30 septembre 1651 selon Gallia Christiana) et l'autorisation du Pape en décembre 1651. Ces autorisations étaient données sous des conditions très précises :

- Dominique Georges devait prendre l'habit de l'Ordre de Cîteaux, faire profession d'Étroite Observance et faire un noviciat de quatorze mois à l'abbaye de Barbery,
- il devait servir à Jean-Baptiste de La Place une pension annuelle de 1500 livres nette de charges, prélevée sur les revenus de l'abbaye,
- le Pape consentait que le Roi, si ladite abbaye venait à vaquer par la mort ou autrement, puisse à sa volonté y nommer en commende.

Il restait encore à faire accepter cette donation par Dominique Georges. Celui-ci se fit un peu prier. Il voulait bien être moine cistercien, mais il répugnait à être abbé (Aubry). Finalement, il accepta. Il décida de finir son noviciat à Barbery, puis, Dominique Georges "fit sa profession monastique le 21 décembre 1652, jour de la Saint Thomas. Deux jours après, il prenait possession du Val-Richer, et, six jours plus tard, il recevait la bénédiction abbatiale des mains de Monseigneur François Rouxel de Médavy, Evêque de Séez, dans l'église des moniales cisterciennes de Villers-Canivet-les-Falaise" (Aubry). Dominique Georges, après avoir beaucoup hésité à chaque étape, était finalement devenu abbé de l'abbaye du Val-Richer.

Était-il pour autant abbé commendataire? Assurément non, et ce point n'a jamais fait l'objet de contestations concrètes dans la suite des temps. Dominique Georges n'a pas été nommé commendataire par le brevet du Roi, ni institué par le Pape, comme c'était l'usage. Il a simplement reçu la bénédiction abbatiale des mains d'un évêque. Mais Jean-Baptiste de La Place, lui, n'était plus abbé commendataire de l'abbaye du Val-Richer, puisque Louis XIV avait "bien voulu agréer cette résignation". L'abbaye cessait donc d'être en commende pour redevenir en règle.

A cette époque, on était en pleine Fronde. Mazarin était de nouveau en exil. Louis XIV avait 14 ans. Sa majorité officielle venait

d'être proclamée au Parlement le 7 septembre 1651. Le pouvoir royal était affaibli. Le jeune Roi, ou ses conseillers, n'ont vraisemblablement pas osé profiter de la circonstance pour choisir un autre abbé commendataire et écarter le successeur proposé. Pour autant, Louis XIV a accepté la résignation de Jean-Baptiste de La Place au profit de Dominique Georges, sans faire de ce dernier un abbé commendataire, mais avec l'obligation de devenir moine régulier.

En tout cas, Dominique Georges, lui, ne s'est pas remis en cause. Son autorité naturelle, son intelligence, son charisme et sa puissance



Partie ancienne des restes de l'abbaye où, probablement, se situait la cellule de Dominique Georges
Cl. Bernard Grunwald

de travail ont fait le reste. Il n'a jamais été contesté. Ainsi investi du pouvoir régulier et du pouvoir financier, il pourra faire de grandes choses à l'abbaye du Val-Richer, pendant les quelque quarante années qui lui restent encore à vivre.

Plus tard, à la mort de Dominique Georges, le 8 novembre 1693, Louis XIV se souviendra. Il n'aura besoin que de quelques semaines pour désigner un successeur. Celui-ci fut nommé le 24 décembre 1693. Louis XIV, en donnant l'abbaye du Val-Richer en commende à François Blouet de Camilly, prononça ces paroles : "je vous ai choisi pour vous donner une abbaye bien réglée, et vous serez le successeur d'un homme de grand mérite et d'une grande piété".

Louis XIV avait repris le pouvoir. "Le Roi faisait un bel éloge de Dominique Georges mais il avait détruit son œuvre" (Dupont 260). Dominique Georges n'avait pas pu obtenir que son successeur soit choisi suivant la règle des monastères. Pourtant, "un seul souci tourmenta sa vieillesse : celui de ne pas pouvoir transmettre à un abbé régulier le monastère qu'il avait rappelé à la vie.

Ses démarches, ses sollicitations les plus vives, échouèrent contre les nécessités politiques. Le monarque absolu n'aurait renoncé, pour aucun prix, à la ressource qu'il tirait de "l'octroi des bénéfices" (Dupont 255).

o

o o

Devenu abbé du Val-Richer, sans abbé commendataire au-dessus de lui, Dominique Georges retrouva tout naturellement les redevances et les droits qui revenaient à cette abbaye. Quelles étaient donc ces ressources?

La littérature est fort discrète sur ces problèmes. La transparence ne va pas de soi. Les quelques informations que l'on peut trouver dans les textes anciens permettent de faire une certaine approche de la question.

Dans un texte presque contemporain de celui de Buffier (1696) et extrait du Dictionnaire universel de la France ancienne et contemporaine, tome 3, MDCCXXVI (1726), on trouve l'information suivante : L'abbaye du Val-Richer "fut fondée en 1146 par Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux. L'abbé a 3000 livres de revenus et 5000 pour les religieux. Nivard en a été le premier abbé". On pourrait en déduire que, à l'époque de la fondation de l'abbaye, donc bien avant les commendes, l'abbé recevait 40% des produits de l'abbaye.



Armoiries de Dom Dominique Georges
(partie de la pierre tombale)
Au Val-Richer
Cl. Bernard Grunwald

Dans un contrat de vente datant de 1651, l'abbé Jean-Baptiste de La Place rétrocède à l'abbaye, moyennant finances, une pièce de terre. Il est prévu que le revenu de cette terre sera partagé 50% - 50% entre l'abbé et l'abbaye.

Une autre source d'information est constituée par un jugement datant de 1732. Il oppose devant la juridiction civile de Pont-l'Évêque trois parties, toutes trois constituées par des religieux : l'abbé commendataire de l'époque, demandeur ; le curé du Pré d'Auge, défendeur ; et le prieur du Val-Richer, défendeur. L'objet du conflit est de décider si la quote-part des loyers dûs par le curé du Pré d'Auge à l'abbé commendataire doit être portée au Val-Richer même ou à la ferme de Braffy, appartenant à l'abbé commendataire. Cette quote-part représente les deux-tiers de la dîme collectée sur la paroisse du Pré d'Auge. Le jugement de 1732 donnera raison à l'abbé commendataire. Celui-ci recevait donc 66% des produits provenant de la dîme du Pré d'Auge.

Le plus étonnant de ce procès est qu'il nous apprend que l'abbé commendataire prélevait, le plus légalement du monde, selon un arrêt de 1692 confirmant les baux de 1663 et 1679, une quote-part égale aux deux-tiers des revenus de l'abbaye provenant de la dîme du Pré d'Auge. C'est déjà en soi un partage tout à fait léonin. On comprend mieux la notion de portion congrue.

Or, l'abbaye du Val-Richer possédait plusieurs bénéfices dans les diocèses de Bayeux et de Lisieux : la cure de Saint-Ouen-le-Paing, la cure de Saint-Martin-de-Grandouet, la cure

Abbaye cistercienne du Val-Richer

De 1645 à 1652, la passation de pouvoirs entre l'abbé Jean-Baptiste de La Place et l'abbé Dominique Georges

de Saint-Ouen-du-Pré d'Auge, la cure de Sainte Marie Magdeleine de Montreuil et la cure de Saint-Pierre-les-Pins. Ces cinq paroisses produisaient des dîmes collectées par les curés et reversées à l'abbé et à l'abbaye. Le partage entre ces deux bénéficiaires était-il le même pour toutes ces cures ?

Mais l'abbaye du Val-Richer avait encore d'autres ressources. F. Rault a étudié l'ensemble des revenus de l'abbaye du Val-Richer à la veille de la Révolution. Il distingue les revenus selon les bénéficiaires, l'abbé ou l'abbaye, d'une part, et selon les origines, fermage, dîmes, rentes et bois, d'autre part. Ces loyers pouvaient être payés en argent, en nature ou en corvées. Il recense ainsi une douzaine de fermes, cinq dîmes, 171 pièces de terre censives,..."Imaginons le travail du procureur de l'abbaye chargé de tenir la comptabilité de ces redevances et de réceptionner ces diverses denrées ! Pensons aux multiples contestations que devait amener l'usage de mesures différentes sans compter les désaccords sur les limites des fiefs". M. Rault conclut : "En résumé, le total des fermages réservés à la mense conventuelle atteignait, vers 1780, la somme de 8.161 livres sans compter les avantages en nature : blé, avoine, volailles, cependant que ceux de la mense abbatiale étaient de 10.142 livres, 100 boisseaux de blé,..." Les ressources provenant des dîmes, des rentes et des bois semblaient être beaucoup plus modestes. L'abbé recevait donc, à cette époque, une grosse moitié des revenus totaux.

On ne peut pas affirmer que ces partages "moitié - moitié" ou "deux tiers - un tiers" s'appliquaient à tous les fermages, dîmes et rentes reçus par l'abbé commendataire d'une part et par les prieurs et religieux de l'abbaye d'autre part. On conçoit cependant tout l'intérêt que ces commendes pouvaient présenter pour les bénéficiaires, et toutes les difficultés qui en résultaient pour les abbayes, condamnées à péricliter. On peut aussi apprécier l'intérêt de la résignation de Jean-Baptiste de La Place au profit de Dominique Georges. Cette nouvelle organisation a permis de faire rentrer dans les caisses de l'abbaye tous ceux des revenus qui étaient précédemment détournés pour le seul intérêt de l'abbé commendataire.

Concrètement, grâce à cette consolidation des revenus de l'abbé commendataire et de ceux des prieurs et religieux, les produits totaux perçus par l'abbaye étaient multipliés par deux ou par trois. Cette aisance financière, durable, retrouvée grâce à la résignation de Jean-Baptiste de La Place, a certainement contribué à aider Dominique Georges, qui pratiquait probablement une stricte gestion cistercienne, à réaliser les grands travaux immobiliers et mobiliers que l'on sait sur le site de l'abbaye du Val-Richer.

Grâce à sa clairvoyance et à sa persévérance, Jean-Baptiste de La Place a pu transférer à Dominique Georges la direction spirituelle et matérielle de l'abbaye, accomplissant ainsi la mission à lui confiée au retour d'une partie de chasse, par un vieux moine malade qui l'invitait à faire un meilleur usage des revenus sacrés.

Alors qu'il avait fallu à Jean-Baptiste de La Place et à Dominique Georges quelques années de délicates négociations pour mettre l'abbaye du Val-Richer "en règle" et lui assurer ainsi un demi-siècle de belle prospérité, une simple déclaration de Louis XIV suffit pour remettre en commende l'abbaye et lui imposer une lente décadence pendant un siècle.

Ainsi, Jean-Baptiste de La Place, après une mémorable partie de chasse, avait décidé de sauver son abbaye de la ruine, matérielle et spirituelle, engendrée par les guerres de religions et par la pratique de la commende. Il s'aperçut très vite qu'il ne réussirait pas tout seul. Il a donc recherché une personnalité à la

mesure de la tâche. Il a pressenti que Dominique Georges avait la dimension nécessaire, était une sorte de surdoué. Encore fallait-il le convaincre et éviter de le laisser partir vers d'autres missions. Pour se l'attacher, pour l'attacher à l'abbaye du Val-Richer, Jean-Baptiste de La Place a pris un très gros risque : il a mis en jeu sa commende et les revenus attachés et il a ainsi pu proposer à Dominique Georges de disposer de ressources financières et de pouvoirs nettement plus élevés. De son côté, Dominique Georges, très hésitant, avait besoin d'acquiescer la formation nécessaire. Ceci supposait certains délais et a donc nécessité la mise au point d'un véritable plan stratégique, sur plusieurs années. La chance a été que le jeune Louis XIV ne profite pas de la résignation de Jean-Baptiste de La Place pour récuser Dominique Georges, discret curé de province, sans références aristocratiques ou courtisanes, et pour nommer à sa place un nouvel abbé commendataire, plus en vue mais sans ambition pour l'abbaye du Val-Richer.

Jean-Baptiste de La Place, grâce à sa clairvoyance et à son effacement, et Dominique Georges, par son énergie et par son engagement, ont contribué, l'un et l'autre, au rayonnement de l'abbaye du Val-Richer.

Jean-Baptiste de La Place, une fois sa mission accomplie, resta dans l'abbaye du Val-Richer, pour y mener une vie méditative de saint homme, avec l'espoir, satisfait sur le tard de sa vie, d'être accepté dans la communauté des moines. Ses relations avec Dominique Georges restèrent excellentes. Quand celui-ci s'absenta pendant deux ans pour aller à Rome, c'est tout naturellement le pieux Jean-Baptiste de La Place qui le remplaça à la direction de l'abbaye (Dupont 251-252).

Roger COSTE

Grandouet
Dessin de Jean Bureau, 1958
Coll. P.-J. Pénault



Pierre tombale de Dom
Dominique Georges
(Détail de la partie supérieure
au Val-Richer)
Coll. Bernard Grunwald

Abbaye cistercienne du Val-Richer

De 1645 à 1652, la passation de pouvoirs entre l'abbé Jean-Baptiste de La Place et l'abbé Dominique Georges

Notes annexes sur l'Abbaye du Val-Richer

Val-Richer, *Vallis Richieri*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, proche de Cambremer, dans le Bessin, diocèse de Bayeux, quoiqu'enclavé dans celui de Lisieux. Cette abbaye est de la filiation de Clairvaux. Elle fut fondée en 1146 par Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux. L'abbé a 3000 £ de revenus et 5000 £ pour les religieux, en tout 8000 £. Nivard, frère de Saint Bernard, en a été le premier abbé; ils ont reçu la réforme et M. de Camilly, Archevêque de Tours, en était abbé.

Dictionnaire Universel de la France ancienne et contemporaine, tome 3 MDCCXXVI

Sur les revenus des abbayes au XVIII^e siècle

Dans un livre intitulé "L'ancienne Eglise de France" qui se veut un sommaire et un complément de la Gallia Christiana, et publié en 1866, L. Sandret donne les revenus des divers monastères du Diocèse de Bayeux encore en activité à la fin du XVIII^e siècle.

En 1789, ces revenus étaient les suivants :

Cérisy	16.000 £	Fontenay	6.500 £
Troarn	38.000 £	St Etienne de Caen	70.000 £
Longenes	3.000 £	Ste Trinité de Caen	55.000 £ (femmes)
Aunay	7.000 £	Cordillon	10.000 £ (femmes)
Le Val-Richer	3.500 £	Barbery	45.000 £
Thorigny	3.500 £	Ardenne	4.500 £
Belle Etoile	1.400 £	Le Plessis Grimout	10.000 £

On note la grande dispersion des revenus entre ces différentes abbayes en 1789.

On remarque la richesse des abbayes de la plaine de Caen.

On constate que, en 1789, l'abbaye du Val-Richer est à peu près ruinée.

La répartition des revenus entre l'abbé et l'abbaye n'est pas donnée.

Les discordances entre les estimations de Sandret et celles de Rault s'expliquent probablement par des décalages dans le temps : 1720-1780 pour Rault, 1789 pour Sandret.

L'auteur présente ces revenus comme des certitudes. Il ne laisse aucune place pour un quelconque caractère aléatoire dans ces ressources. Cela pourrait signifier que ces revenus ne sont pas des revenus agricoles, provenant d'une exploitation directe et supportant tous les risques climatiques, mais plutôt des loyers ayant la solidité d'un document contractuel établi entre le bailleur, ici les abbayes, et les preneurs, ici les fermiers. Ces derniers supportaient seuls le risque agricole.

BIBLIOGRAPHIE

- | | | | |
|-------------------|--|----------------------|---|
| Aubry Lucien | <i>Tricentenaire de Dominique Georges. Le Val-Richer</i> , Juin 1993. | Jugement | <i>L'abbé du Val-Richer contre le curé du Pré d'Auge</i> , Pont l'Evêque 1732. |
| Begin E. A. | <i>Biographie de la Moselle</i> , Metz 1829. | Lefèvre Arthur | <i>Trois siècles de procès entre les Moines du Val-Richer et les Seigneurs du Pré d'Auge</i> . Société historique de Lisieux, 1933. |
| Buffier Claude | <i>Biographie de Dominique Georges</i> , 1696. | Massac A. de | Copie de la Requête de Louis XIV au Pape pour faire instituer Dominique Georges, 21 novembre 1651. |
| Caumont M. de | <i>Statistique Monumentale du Calvados</i> , Caen 1859. | Rault Fernand | <i>Les revenus de l'abbaye du Val-Richer à la veille de la Révolution</i> . La Revue du Pré d'Auge, Juin 1969. |
| Coste Catherine | <i>Note pour les visites guidées du Val-Richer pour les "Journées du Patrimoine" 1998</i> . | Richard Rossignol E. | Cîteaux et la Normandie. <i>Colloque de la Trappe</i> , ARCCIS 1998. |
| Deguenegaud | Copie du Brevet de Louis XIV agréant la résignation de Jean-Baptiste de La Place 26 septembre 1651. | Simon G. A. | <i>La Bonne Semence</i> . Bulletin interparoissial de la Vallée d'Auge, 1924 - 1958. |
| Deschamps Ph. | <i>L'abbaye du Val-Richer jusqu'à l'acquisition du domaine par Guizot en 1836</i> . Académie des sciences belles-lettres et arts de Rouen. | Teissier René | Retransmission à l'abbaye du Val-Richer de la Bulle du Pape en réponse à la requête de Louis XIV, décembre 1651. |
| Dulong Claude | <i>Mazarin</i> . Perrin. Paris, 1999. | | |
| Dupont Gustave | <i>L'abbaye du Val-Richer</i> , Caen 1866. | | |
| Gallia Christiana | Tome XI, 1749. | | |
| Hermant | <i>Histoire du Diocèse de Bayeux</i> . 1705 - 1726. | | Les manuscrits anciens ont été retranscrits par Mlle Christine Gadrat, chartiste. |